

**DEPARTEMENT DES LANDES
COMMUNE
D'YGOS SAINT SATURNIN**

**Nombre de conseillers en
fonction :**

11

**Nombre de conseillers
présents :**

08

Nombre de votants :

09

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

14 mars 2024 à 18 heures 30

L'an deux mille vingt-quatre et le quatorze mars, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Ygos-St-Saturnin, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Jean Pierre REMY, Maire.

Début de séance, M. le Maire fait lecture du courrier de M. DUPOUY Guy annonçant sa démission du conseil municipal. La personne suivante sur la liste est M. Hombrouck qui a fait part également de ne pas vouloir intégrer le conseil. M. le Maire présente Mme DUCASSOU Catherine qui a accepté d'être conseillère.

Membre présents : M. REMY Jean-Pierre, Maire, M. DAUBAS Nicolas, adjoint, Mme CELIA Yvette, adjointe, Mme GUILLOT Muriel, Mme TASTET Nadège, M. POUDEX Jean-Alexandre, Mme DUVIGNAU Monique, Mme DUCASSOU Catherine

Membres excusés : M. SORET Julien pouvoir à Mme CELIA
M. BACHE Frédéric
Mme ROSE Pauline

Secrétaire de séance : Mme GUILLOT Muriel

Date de convocation : 08 mars 2024

Ordre du jour :

- DCM 00 Approbation de l'ordre du jour.
- DCM 0 Approbation du Procès-Verbal 25 janvier 2024.
- DCM 01 Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 Commune.
- DCM 02 Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 Eau et assainissement.
- DCM 03 Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 SIET.
- DCM 4 Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 Maison de Santé.
- DCM 05 Vote du Compte Administratif 2023 Commune.
- DCM 06 Vote du Compte Administratif 2023 Eau et assainissement.
- DCM 07 Vote du Compte Administratif 2023 SIET.
- DCM 08 Vote du Compte Administratif 2023 Maison de Santé.
- DCM 09 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 Commune.
- DCM 10 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 Eau et assainissement.
- DCM 11 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 SIET.
- DCM 12 Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 Maison de Santé.
- DCM 13 Délibération création d'emploi permanent d'ATSEM 35h.
- DCM 14 Approbation de dénomination de voies.
- DCM 15 Approbation des commissions municipales suite à démission.

L'ordre du jour est accepté et voté à l'unanimité.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 25 janvier 2024.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal
APPROUVE le procès-verbal de la séance du 25 janvier 2024.**

DCM 2024/03/14//01**OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 Commune.****DCM 2024/03/14//02****OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 Eau et assainissement.****DCM 2024/03/14//03****OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 Siet.****DCM 2024/03/14//04****OBJET : Approbation du Compte de Gestion exercice 2023 Maison de Santé.**

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal
Approuve les comptes de gestions ci-dessous**

DCM 2024/03/14//05**OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 Commune.**

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal
DECIDE d'approuver le compte administratif 2023 établi en dépenses et en recettes par section
de la façon suivante :**

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	1 156 571.44 €
	Recettes :	1 285 444.01 €
	Excédent :	128 872.57 €

INVESTISSEMENT	Dépenses :	227 102.63 €
	Recettes :	97 161.65 €
	Déficit :	129 940.98 €

DCM 2024/03/14//06**OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 Eau et Assainissement.**

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal
DECIDE d'approuver le compte administratif 2023 établi en dépenses et en recettes par section
de la façon suivante :**

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	97 931.61 €
	Recettes :	118 163.60 €
	Excédent :	20 231.99 €

INVESTISSEMENT	Dépenses :	92 288.51 €
	Recettes :	126 365.89 €
	Excédent :	34 077.38 €

DCM 2024/03/14//07**OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 SIET.****Après délibération,****A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal****DECIDE** d'approuver le compte administratif 2023 établi en dépenses et en recettes par section de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	535.55 €
	Recettes :	34 683.74 €
	Excédent :	34 148.19 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	0 .00 €
	Recettes :	235.55 €
	Excédent :	235.55 €

DCM 2024/03/14//08**OBJET : Vote du Compte Administratif 2023 Maison de Santé.****Après délibération,****A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal****DECIDE** d'approuver le compte administratif 2023 établi en dépenses et en recettes par section de la façon suivante :

FONCTIONNEMENT	Dépenses :	13 808.79 €
	Recettes :	47 074.16 €
	Excédent :	33 265.37 €
INVESTISSEMENT	Dépenses :	26 588.49 €
	Recettes :	31 336.92 €
	Excédent :	4 748.43 €

DCM 2024/03/14//09**OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 Commune.**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide de procéder l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

Après délibération,**Le Conseil Municipal à 7 voix POUR et 2 Abstentions (Mme DUVIGNAU M.– Mme DUCASSOU C.)**

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	43 228.55 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	255 742.92 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit – 001) de la section d'investissement de :	129 940.98 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	128 872.57 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	94 450.00 €
En recettes pour un montant de :	17 000.00 €

Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	164 162.43 €
Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	164 162.43 €
Ligne 002 et 001 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	220 453.06 €
Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) :	86 712.43 €

DCM 2024/03/14//10**OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 EAU.**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide de procéder à l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal**

Pour Rappel :	
Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	11 476.19 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	89 669.33 €
Soldes d'exécution :	
Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	34 077.38 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	20 231.99 €
Restes à réaliser :	
Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :	
En dépenses pour un montant de :	39 000.00 €
En recettes pour un montant de :	0.00 €
Besoin net de la section d'investissement :	
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	16 398.81 €
Compte 1068 :	
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	16 398.81 €
Ligne 002 et 001 :	
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	93 502.51 €
Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) :	22 601.19 €

DCM 2024/03/14//11**OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 SIET.**

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide de procéder à l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal**

Pour Rappel :

Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	108 491.46 €
Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	246 957.78 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	235.55 €
Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	34 148.19 €

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0.00 €
----------------------------------	---------------

En recettes pour un montant de :	0.00 €
----------------------------------	---------------

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	0.00 €
--	---------------

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	0.00 €
---	---------------

Ligne 002 et 001 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) :	281 105.97 €
---	---------------------

Excédent de résultat d'investissement reporté (R001) :	108 727.01 €
--	---------------------

DCM 2024/03/14//12

OBJET : Affectation du résultat au titre de l'exercice 2023 Maison de Santé.

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, décide de procéder à l'affectation de résultat de la section fonctionnement comme suit :

Après délibération,

A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal

Pour Rappel :

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	31 336.92 €
--	--------------------

Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure :	18 642.07 €
---	--------------------

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Excédent – 001) de la section d'investissement de :	4 748.43 €
---	-------------------

Un solde d'exécution (Excédent – 002) de la section de fonctionnement de :	33 265.37 €
--	--------------------

Restes à réaliser :

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaitre des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de :	0.00 €
----------------------------------	---------------

En recettes pour un montant de :	0.00 €
----------------------------------	---------------

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à :	26 588.49 €
--	--------------------

Compte 1068 :
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **26 588.49 €**

Ligne 002 et 001 :
Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **25 318.95 €**
Déficit de résultat d'investissement reporté (D001) : **26 588.49 €**

DCM 2024/03/14//13

OBJET : Création d'un emploi permanent d'ATSEM 35h

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'en raison d'un besoin supérieur au niveau du centre de loisirs et de la garderie, il convient de prévoir la création d'un emploi permanent d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles catégorie C.

VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal
DECIDE :**

- de créer un poste permanent de ATSEM
- le responsable de ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 heures,
- il sera chargé des fonctions de d'agent territorial spécialisé des écoles maternelles,
- la rémunération et la durée de carrière de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné,
- Monsieur le Maire est chargé de recruter le responsable de ce poste,
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.
- la présente délibération prendra effet à compter du 15 mars 2024

DCM 2024/03/14//14

OBJET : Approbation de dénomination de voies.

Monsieur le Maire informe les membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir par délibération le nom à donner aux rues, voies et places de la commune.

La dénomination des voies communales est laissée au libre choix du Conseil Municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Il convient, pour faciliter la fourniture de services publics, tels que les secours et la connexion aux réseaux, et d'autres services commerciaux comme la délivrance du courrier et des livraisons, d'identifier clairement les adresses des immeubles. Considérant l'intérêt communal que présente la dénomination des rues et places

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal
Décide de**

- VALIDER** les noms attribués à l'ensemble des voies communales.
- AUTORISER** le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération,
- ADOPTER** la dénomination suivante :
- Impasse de la Laiterie**, en ce qui concerne le chemin desservant le chemin desservant les parcelles n° G1705/G1712/G0401/G1450/G1451/G1153/G1894/G1137 /G1446 (plan joint en annexe).

DCM 2024/03/14//15**OBJET : Approbation des commissions municipales suite à démission.**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'avec la démission de Mr TEYSSIER et Mr DUPOUY, il est nécessaire de ré-établir la composition des commissions.

L'affectation des membres du Conseil Municipal à ces commissions reste à faire.

Chaque commission devant être constituée à la proportionnelle, au moins un membre de la liste d'opposition est présent dans chaque commission.

**Après délibération,
A l'unanimité des membres présents et représentés Le Conseil Municipal**

DECIDE à l'unanimité de ne pas voter à bulletin secret.

DECIDE de valider le tableau d'affectation ci-joint.

COMMISSIONS MUNICIPALES	RESPONSABLES	ADJOINTS
ECOLE VIE SCOLAIRE	J.P REMY - M. GUILLOT-Y. CELIA- N. TASTET	N.DAUBAS – C.DUCASSOU
VOIRIE ROUTES CHEMINS	J.A.POUDENX	F.BACHE -N. DAUBAS - Y. CELIA
FINANCES/BUDGET	J.P. REMY	N. DAUBAS- M.DUVIGNAU- F. BACHE - Y. CELIA - C.DUCASSOU
APPEL D'OFFRE	N.DAUBAS	J.P. REMY- M.DUVIGNAU - Y. CELIA
HABITAT P.L.U.I. URBANISME	N.DAUBAS -	P. ROSE – Y.CELIA – M.DUVIGNAU
TRAVAUX- BATIMENTS COMMUNAUX-VIE PRATIQUE-PARC LOCATIF	Y. CELIA	P.ROSE -N. DAUBAS – C. DUCASSOU
MATERIEL ET SECURITE	F. BACHE	J.A. POUDENX-N. DAUBAS-
GESTION EMPLOYES MUNICIPAUX	J.P. REMY	-N. DAUBAS – M.DUVIGNAU – Y. CELIA – F.BACHE
COMMUNICATION	P.ROSE	-N. DAUBAS – CELIA Y. - M.DUVIGNAU - M. GUILLOT - C.DUCASSOU
TOURISME	M.GUILLOT	-Y.CELIA - N.DAUBAS
AFFAIRES SOCIALE-CCAS	N. DAUBAS	Y.CELIA- F.BACHE- M.DUVIGNAU
JEUNESSE SPORT	P. ROSE	N. DAUBAS – J. SORET
EMPLOI ECONOMIE COMMERCE	J.P. REMY	N.DAUBAS – Y. CELIA
VIE ASSOCIATIVE-ASSOCIATIONS-ANCIENS COMBATTANTS-CHASSES PECHEES	N. DAUBAS	P. ROSE-E.PERRIN-H. BRAZEILLE- M.GUILLOT- Y. CELIA

Questions diverses :

M. le Maire donne la parole à Mme DUVIGNAU pour faire un point sur le Plan de Référence.

La Société URBAN ID a fait un compte rendu aux conseillers suite à la rencontre de quelques personnes, le collectif « Ygos demain » et des associations du village. Copil avec les services de l'état puis réunion publique prévue le 30 avril 2024 à 19h à la salle des fêtes du haut. 2ème phase avec les habitants en juin avec des ateliers.

M. Le Maire informe qu'une réunion a eu lieu le 7 mars 2024 avec M. DESTANQUE de la société S.C.E. pour la finalisation du prix de l'assainissement ; qui s'élève à 1 400 0000 euros. (70% de subvention prévue par la société Adour Garonne et un emprunt à la même société de 30% à taux zéro).

Travaux prévus à partir de juin.

La date d'envoi de l'avis de publication était le jeudi 14 mars 2024.

Parution dans les annonces landaises le samedi 16 mars 2024.

Un règlement intérieur pour le personnel communal est en cours d'élaboration. Il sera envoyé au CDG (Centre de Gestion) de Mont-De-Marsan pour validation.

M. Daubas prend la parole pour parler du local pour le Réveil Ygossais. Ils sont intéressés par une partie de la maison Bosquet. Voir si possibilité d'abattre une cloison pour agrandir la pièce.

M. le Maire reprend la parole pour parler du local de la pétanque. Une nouvelle construction est à l'étude (une partie pour la pétanque et une autre pour certaines associations), les matériaux seraient achetés par la mairie et la construction serait faite par les personnes de l'association.

Il informe que nous n'avons pas renouveler l'adhésion aux villages fleuris et de ce fait, tous les panneaux ont été retirés.

Un budget d'environ 3 000 euros sera alloué pour les décorations de Noël.

139 foyers ne sont pas encore raccordés à la fibre.

La scierie LAMARQUE-SOGIBOIS au Berbillon est reprise par la société LESBATS. Ils ne prendront que 15 personnes. Semaine prochaine une réunion avec la préfecture et la Communauté de Communes aura lieu à la salle des fêtes.

Réunion CCAS prévue le 04 avril 2024 à 18h30.

Tour de table :

Mme TASTET : RAS

Mme GUILLOT : Adhésion aux Francas pour le centre de Loisirs. Une rencontre inter centre est prévue le mercredi 3 avril à St-Jean de Marsac pour les enfants de 8 à 11 ans suite à un travail d'1h tous les mercredis qui consiste à résoudre les énigmes des autres centres.

Mme DUVIGNAU : Nouveauté dans le petit journal, parution des annonces légales. Il est disponible à partir du mercredi matin au SPAR au lieu du jeudi.

Mme DUCASSOU : Souci de fibre route de Ousse. Information à faire remonter chez PiXL à St Sever. Des liaisons ne sont pas faites.

M. POUDEX : RAS

M. DAUBAS : Repas de la chasse le 30 mars à midi.
Préparation du loto pour le 5 avril 2024 au bénéfice de l'école.

Mme CELIA : RAS

Fin de séance : 20h00

Le Maire,
Jean-Pierre REMY

La Secrétaire,
Muriel Guillot